



## **Regroupement familial / Résidence (visa national, type D)**

**Veillez prendre note : pour chaque requérant (enfants y compris) le dossier soumis doit être complet. Si nécessaire, une copie des différents documents tels passeport/permis de résidence des membres de famille vivant déjà en Suisse doit être faite pour chaque dossier.**

Les citoyens/citoyennes suisses qui souhaitent que leur époux/se étranger/ère ou enfant étranger puisse/nt s'établir chez eux en Suisse sont priés de contacter l'ambassade de Suisse. Il s'agira, entre autres, de clarifier si d'éventuels changements d'état civil (ex. mariage à l'étranger) ont déjà été inscrits dans le registre suisse.

### **Documents de base à soumettre pour prise de résidence et regroupement familial :**

1. 3 formulaires "Antrag auf Erteilung eines Visums für den langfristigen Aufenthalt" (demande pour un visa de long séjour) (visa D) complétés (en allemand, français, italien ou anglais) et signés par le requérant (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
2. Un passeport dont la validité dépasse d'au moins trois mois la première sortie de l'espace Schengen et comportant au minimum deux pages vierges.
3. 2 photocopies du passeport du requérant (page contenant la photo, le nom et la signature).
4. S'il y a lieu : 2 photocopies des deux derniers visas Schengen.
5. 4 photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen; trois d'entre elles collées sur la demande de visa, la quatrième jointe (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).

### **Documents supplémentaires à soumettre dans le cas d'une prise de résidence :**

- Une preuve de solvabilité en allemand, français ou italien (par. ex. relevé de compte bancaire mentionnant les mouvements des trois derniers mois, attestation de la banque indiquant le solde) (original plus 1 photocopie).
- Un extrait du casier judiciaire avec "apostille", traduit (en allemand, français ou italien) et notariée + 1 photocopie.
- Une lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles le requérant souhaite s'établir en Suisse et l'adresse du logement futur (en allemand, français ou italien) (original plus 1 photocopie).

### **Documents supplémentaires à soumettre dans le cas d'un regroupement familial :**

- 2 photocopies du passeport des membres de famille de trouvant déjà en Suisse (époux/se, père/mère).
- 2 photocopies du permis de résidence (B ou C) du/des membre(s) de famille de trouvant déjà en Suisse (époux/se, père/mère).

- Certificat de mariage (duplicata) avec "apostille", traduit (en allemand, français ou italien) et notariée + 1 photocopie.
- Une lettre de l'époux/se confirmant qu'il/elle attend son/sa conjoint/e et le cas échéant ses enfants en Suisse (en allemand, français ou italien) (original plus 1 photocopie).
- Un extrait du casier judiciaire avec "apostille", traduit (en allemand, français ou italien) et notariée + 1 photocopie. Pour les enfants de moins de 16 ans l'extrait du casier judiciaire n'est pas nécessaire.
- Adultes: Preuve de compétences linguistiques (A1) dans la langue parlée sur le lieu futur de résidence en Suisse ou confirmation d'inscription dans un cours de langue qui permettra d'acquérir ce niveau. Les représentations Suisses ne donnent pas de tests de langue. Veuillez consulter la [note explicative à propos de la preuve des compétences linguistiques](#) (page 2) et la [FAQ](#) pour des informations complémentaires.

**Pour les enfants de moins de 18 ans (en complément des documents de base et des documents supplémentaires pour regroupement familial) :**

- Certificat de naissance (duplicata) avec "apostille", traduit (en allemand, français ou italien) et notariée + 1 photocopie.
- Dans le cas où l'enfant accompagne l'un de ses parents alors que l'autre parent reste en Russie ou Belarus ou Ouzbékistan, une autorisation signée devant notaire par le parent restant en Russie ou Belarus ou Ouzbékistan et traduite (en allemand, français, italien ou anglais) et notariée + 1 copie.

**Citoyens de pays tiers :**

Les citoyens non-russes vivant en Russie doivent être résidents légaux en Fédération de Russie et présenter les documents pertinents (permis de résidence, visa de longue durée, enregistrement auprès du service des migrations : original et copie).

Il est possible que les autorités compétentes en Suisse demandent ultérieurement des documents complémentaires.

Les émoluments de visa sont parfois soumis à des changements: nous vous invitons à consulter notre [site web](#) afin de connaître les émoluments en application.

La demande sera transmise pour décision aux autorités de l'immigration compétentes en Suisse.

L'ambassade de Suisse ne peut délivrer le visa qu'après autorisation des autorités compétentes. Veuillez prendre note que la procédure prend environ 6 – 12 semaines. L'ambassade de Suisse se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

**Avertissement :**

- Veuillez prendre note que l'acquisition d'un bien immobilier en Suisse ne donne pas automatiquement le droit à un permis de résidence.
- Les autorisations pour prise de résidence (sans activité professionnelle) sont octroyées en nombre très limité.

Moscou, 07.11.2019